



Sponsoring des services publics autonomes : quelles règles ?

S'il nous semble indispensable que les différents milieux sportifs et culturels se tournent vers le privé pour trouver des sponsors pour leurs différentes activités et manifestations, nous sommes interpellés par le fait que certains services publics autonomes ayant un monopole sponsorisent des manifestations qui n'ont rien à faire avec leurs missions de base.

Le dernier exemple en date est l'ECA qui figurait sur la liste des sponsors de la comédie musicale "West Side Story", de passage à Delémont.

Dans cet exemple, le fait que l'ECA s'investisse de la sorte nous interpelle au vu de son statut monopolistique. Ses principales ressources financières proviennent des primes payées par les assurés. L'utilisation d'une partie de ces primes pour autre chose que ses missions de bases (prévention des sinistres, lutte contre les dommages, assurer les bâtiments du canton) soulève la question des règles en vigueur dans ce domaine. Si cette institution dégage des bénéfiques après avoir fait les réserves et les investissements utiles, les payeurs de prime s'attendent plutôt à voir leurs primes réduites, ce qui est par exemple le cas pour les primes 2015.

Dans d'autres domaines, la population trouverait singulier que, par exemple, l'hôpital du Jura ou les services sociaux régionaux sponsorisent des manifestations hors de leurs domaines étant des établissements autonomes de droit public, donc financés par le biais de l'impôt ou de système de primes.

Nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- 1) quelle est la liste des établissements autonomes de droit public dans notre Canton ?
- 2) Lesquelles ont un statut monopolistique ?
- 3) Existe-t-il des règles quant à l'utilisation des fonds pour du sponsoring ? Cas échéant lesquelles ?
- 4) En cas de bénéfiques pour les services fonctionnant avec un système de primes, ceux-ci ne devraient-ils pas exclusivement être utilisés pour la réduction desdites primes ?
- 5) Sur le cas précis cité en exemple (ECA), quel est l'avis du Gouvernement ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 24 février 2016

Pour le groupe UDC
Damien Lachat